



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2025

Délibération 2025-008

Date de convocation : 21/01/2025

Membres en exercice : 29
Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt cinq et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN Marie SABBATINI, Françoise PEZZOLI, Anne-Marie PONS, Paul CHRISTIN, Jérôme DEMOTIER, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Caroline FAYOL pouvoir à Nicolas PAGET
Corinne MARTIN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Laurent ABADIE pouvoir à Xavier MOUREAU
Julien LENZI pouvoir à Anne-Marie PONS
Christiane PICARD pouvoir à Cyril FLOURET
Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Sabine BONVIN

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

BUDGET / SUBVENTION - NATURE TA VILLE 2025 - RÉGION SUD

Afin de poursuivre son engagement de végétalisation, mais aussi pour apporter une réponse à la propagation du chancre coloré qui implique la coupe de platanes morts, la Commune de Courthézon souhaite implanter 33 arbres pour l'année 2025.

Pour un montant total estimé de 17 348 € HT soit 20 817,60 € TTC, les essences sélectionnées de type méditerranéen pourront s'adapter au changement climatique, présentant des garanties de reprises qui sont optimales.

Divers sites sont fléchés, dont notamment le Faubourg de Luynes ainsi que 9 autres sites urbains se trouvant en périphérie et en cœur de ville (Caprini, Parking JV, Stade Val Seille, gare ferroviaire, Parc, Avenue Dussaud, Charles de Gaulle, Les Clèdes, Fg St Georges).

Cette initiative permet de solliciter auprès de la Région Sud une subvention au titre du dispositif « Nature ta ville » pour l'exercice 2025, dans la limite de 70% des dépenses.

Il est donc proposé au Conseil municipal de retenir les devis retenus de l'entreprise GROUPE BRAJA d'un montant total de 17 348 € HT et de solliciter une subvention auprès de la Région Sud d'un montant de 12 143,60 € (soit 70% de la dépense totale).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le dispositif mis en place par la Région Sud « Nature ta ville ! »,

Considérant le montant total du projet de 17 348 € HT soit 20 817,60 € TTC,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

Considérant la volonté de poursuivre son objectif de végétalisation,

Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé de l'Adjointe déléguée à l'environnement, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet de plantation de 33 arbres sur la commune,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Sud une participation à hauteur de 12 143,60 € au titre du dispositif Régional « Nature ta ville » année 2025,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant le Premier Adjoint, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Président de séance
Nicolas PAGET

